

Projet éolien BeauPuy Bilan de la concertation préalable

Organisée du 30 mai au 13 juillet 2021



Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Deux-Sèvres (79)

Commune : Chef-Boutonne

Introduction.....	3
Les grandes lignes du projet.....	4
La zone d'étude.....	4
Le développement.....	4
Les caractéristiques du parc.....	6
Déroulé de la concertation publique préalable.....	7
Modalités de la concertation	7
Étapes du dispositif.....	7
Périmètre	7
Communication de la démarche.....	7
Objectifs de la concertation.....	8
Outils d'information et d'expression du public.....	8
Le dossier de concertation du projet.....	8
Le site Internet du projet.....	8
La boîte postale	9
Bilan de la concertation.....	10
Nature des contributions.....	12
Réponses aux remarques du public.....	14
Sur la saturation des éoliennes.....	14
Sur le démantèlement.....	15
Sur l'indemnisation.....	16
Sur le changement du maître d'ouvrage.....	16
Sur la pertinence d'un parc éolien de 3 éoliennes.....	17
Les enjeux sur la gouvernance.....	17
Sur les enjeux paysagers	18
Sur les impacts cumulés	19
Sur les enjeux Biodiversité	19
Sur les enjeux Zones Humides.....	20
La méthodologie des inventaires écologiques.....	20
Sur les enjeux pour les chiroptères.....	22
Concernant les gîtes à chiroptères	25
Conclusion.....	28
Annexes.....	29
Annonce presse La Nouvelle République.....	29
Annonce presse Le Courrier de l'Ouest	30
Dossier de concertation.....	31
Affiche des modalités de la concertation.....	32

INTRODUCTION

Pour accompagner le développement du projet éolien de BeauPuy, TotalEnergies a souhaité mettre en place une concertation avec les acteurs du territoire d'implantation et les habitants de la commune de Chef-Boutonne.

Afin de nourrir la réflexion sur les modalités de cette démarche, Courant Porteur, société spécialisée dans les dispositifs participatifs et de concertation, a été mandatée pour réaliser une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet en vue de faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien et sur les démarches d'information et de concertation susceptibles de répondre à leurs attentes.

Les résultats de cette étude, réalisée au deuxième semestre 2020 auprès des élus locaux, des acteurs économiques, administratifs et du tourisme, nous ont éclairé sur les attentes locales vis-à-vis du projet et sur les dispositions du territoire pour participer à un dispositif de concertation.

Au vu des retours et des recommandations reçues, il nous a semblé important, en qualité de maître d'ouvrage, de respecter le principe d'information et de participation du public en matière environnementale.

C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place une concertation publique préalable afin de porter à la connaissance du public le projet en développement, de permettre la libre expression des opinions et de répondre aux questions et demandes de chacun. Ainsi, et en amont de l'enquête publique comme le préconise le Code de l'environnement (L.121-15-1), une démarche en ce sens a été organisée du 30 mai au 13 juillet 2021.

Dans un premier temps, une période d'information (du 30 mai au 13 juin 2021) s'est ouverte avec la création d'un site Internet et la mise à disposition du public d'un dossier de concertation. Ces outils permettaient de connaître les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, une période de recueil d'avis (du 13 juin au 13 juillet) a permis l'expression de questions, points de vue et contributions sur la base des informations techniques que nous avons pu récolter lors des études menées.

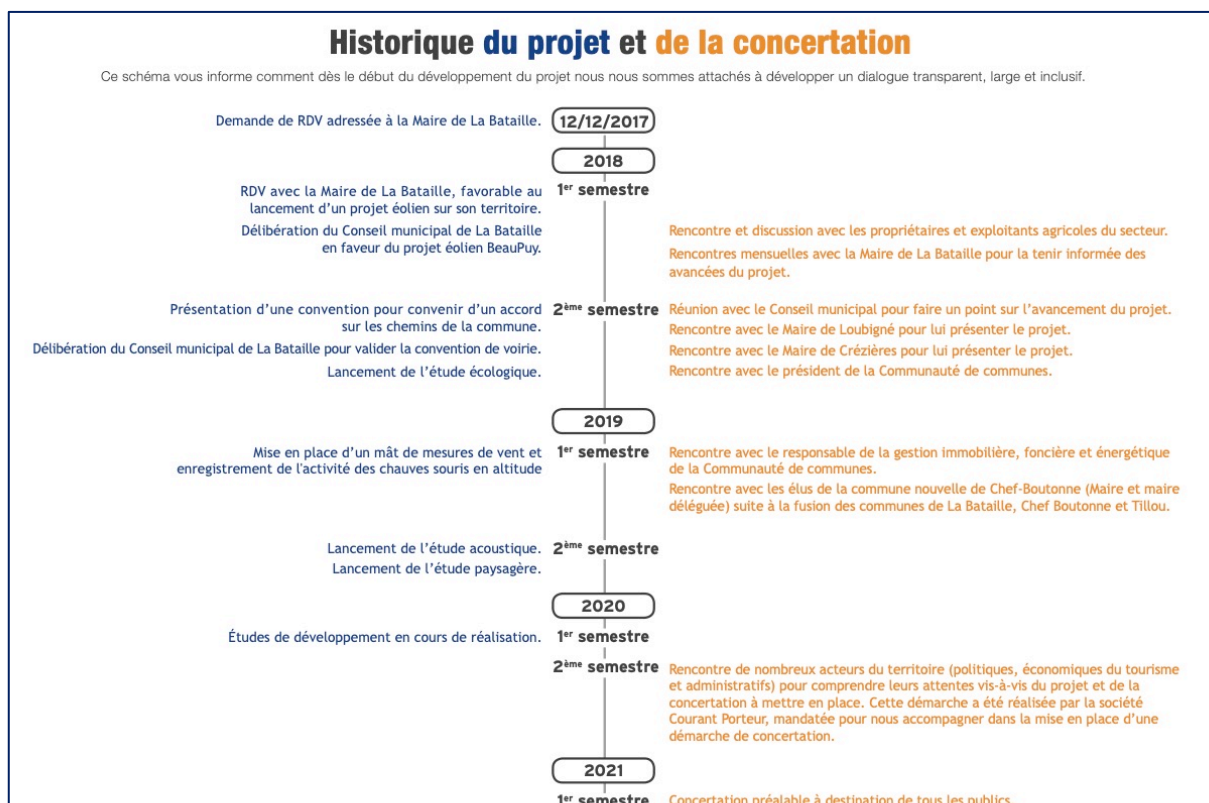
Le dispositif mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les réponses apportées par TotalEnergies aux contributions exprimées.

Le développement du projet éolien de BeauPuy s'est caractérisé par la prise en compte et le suivi des préconisations émises par les collectivités en matière de bonnes pratiques. Ainsi, nous avons :

- Favorisé les entreprises locales pour le travail de développement.
- Consulté les associations locales (Deux Sèvres Nature Environnement, Grp Ornitho des Deux-Sèvres) et mandaté des entreprises locales (Encis Environnement à Niort et Limoges, Résonance à Angers, Encis Wind à Limoges, pour les études de développement.
- Réduit le nombre d'éoliennes en augmentant la puissance des machines : 3 éoliennes de 5.7MW chacune.
- Proposé un poste de livraison sur une parcelle communale pour augmenter les retombées fiscales.
- Transmis régulièrement les informations sur l'avancement du projet aux communes concernées et répondu à leurs interrogations.

Dans cette logique, nous avons également fait l'engagement de continuer à faire appel aux entreprises locales pour les travaux notamment de terrassement et pour la mise en place de mesures d'accompagnement si le projet était autorisé.

Aussi, les mesures d'accompagnement étant encore à définir, un travail de réflexion pour identifier les actions les plus pertinentes sera réalisé avec les élus qui le souhaitent et en tenant compte des contributions à la concertation.



LES CARACTERISTIQUES DU PARC

Parce que l'insertion paysagère et territoriale du projet est pour nous une préoccupation réelle, nous avons réduit le nombre des machines en nous appuyant sur les dernières innovations technologiques.

Ainsi, le projet éolien de BeauPuy se définit par l'implantation de 3 éoliennes de 5.7MW chacune orientées sur une ligne Nord/ Sud accompagnées d'un poste de livraison. Cette implantation suit notamment les recommandations des expertises écologiques et paysagères.

Les caractéristiques techniques du parc sont les suivantes :

- Nombre d'éoliennes : 3
- Hauteur en bout de pale : 180m
- Puissance totale du projet : 17,1 MW
- Production annuelle estimée : 46,9 GWh pour le parc
- Durée de vie du parc : entre 25 et 30 ans

Concernant les bénéfices du projet, nous avons effectué une estimation des retombées annuelles pour 3 éoliennes d'une puissance de 5,7 MW situées à Chef- Boutonne sur la base de la fiscalité FPU (2019) :

RETOMBÉES FISCALES LOCALES PAR COLLECTIVITÉ					
	Estimation des retombées annuelles				Total des estimations
	TFPB	CFE	CVAE	IFER	
COMMUNE	12 104 €	NA	NA	25 889 €	37 994 €
COMCOM	6 340 €	17 266 €	3 884 €	64 724 €	92 213 €
DÉPARTEMENT	12 104 €	-	3 444 €	38 834 €	54 382 €
RÉGION	-	-	7 328 €	-	7 328 €
TOTAL	30 549 €	17 266 €	14 656 €	129 447 €	191 917 €

DEROULE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La concertation publique préalable réalisée du 30 mai au 13 juillet 2021, a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Elle a été mise en place par TotalEnergies en vue d'encourager le public à donner son avis avant que l'on ne sollicite les autorisations administratives requises à l'implantation du projet.

Cette concertation publique préalable faisait suite également aux démarches de dialogue mises en place avec le territoire. Elle répondait aux demandes d'information et de participation formulées par certains acteurs sollicités et le bilan de cette consultation devait nourrir les dernières réflexions sur le projet avant le dépôt de la demande d'autorisation.

MODALITES DE LA CONCERTATION

ÉTAPES DU DISPOSITIF

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

- 1. L'information** : du 30 mai au 13 juin, le public a pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (annonces presses, site Interne, dossier de concertation) ;
- 2. La participation** : du 13 juin au 13 juillet inclus, le public était invité à s'exprimer sur le projet en ligne et par voie postale ;
- 3. La restitution** : le 14 juin toutes les contributions ont été recueillies et un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevé le 9 août 2021.

PERIMETRE

La commune concernée par l'implantation des éoliennes a été invitée à accueillir la concertation au sein de sa mairie afin de faciliter la participation de ses administrés avec la mise à disposition d'un espace rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis.

En l'absence de réponse de la municipalité, le site Internet a permis à la fois d'offrir un accès permanent à l'information et de participer à la concertation.

La concertation préalable étant dématérialisée, le périmètre géographique n'a pas été limité. Tous les publics concernés et /ou intéressés pouvaient ainsi s'informer et participer.

COMMUNICATION DE LA DEMARCHE

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, deux annonces ont été publiées : l'une dans le journal *La Nouvelle République* (Annexe 1) et l'autre dans *Le Courrier de l'Ouest* (Annexe 2).

Ces communiqués visaient à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des modalités de participation et de recueil des avis (site Internet, adresse postale).

Les publications presses ont été diffusées le jeudi 3 Juin et le dimanche 30 juin 2021 (jour de grand tirage et du lancement de la concertation).

La diffusion d'une invitation

Pour assurer une bonne diffusion de l'information sur la concertation mise en place une invitation informant les acteurs locaux rencontrés dans le cadre du développement du projet et des démarches de concertation précédentes, a été envoyée.

Ces acteurs étaient ainsi invités à relayer l'information sur la concertation préalable mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Permettre un accès à toute l'information sur le projet ;
- Présenter les éléments disponibles sur les caractéristiques et les impacts du projet dans un document clair, détaillé et accessible à tous ;
- Offrir au public la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

OUTILS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

LE DOSSIER DE CONCERTATION DU PROJET

Dans l'objectif d'apporter aux publics l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du parc éolien, un dossier de concertation du projet de 64 pages, dont 8 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la disposition du public en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet.

Avec ce document, conçu pour permettre quelle que soit la connexion Internet un téléchargement facile et rapide, nous avons également souhaité expliquer notre démarche et rassurer sur le développement et l'exploitation du parc éolien (Annexe 3).

LE SITE INTERNET DU PROJET

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <https://projet-eolien-beaupuy.info> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 30 mai 2021.

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques, les études, les photomontages réalisés et les futures étapes.
- Une page « *Documentation* » donnait accès aux supports d'information réalisés et diffusés.
- La page « *Participez* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des publics.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* ».
- Enfin, une page « *Pour aller plus loin* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général.

Les publics invités à participer avaient ainsi la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet.



Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 13 juin et désactivé le 14 juillet, le lendemain du dernier jour de la concertation préalable.

LA BOÎTE POSTALE

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (TotalEnergies – Agence nouvelle-aquitaine 35 rue Thomas Edlson - 33610 Canejan) offrait la possibilité à ceux ne pouvant accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

Cette boîte postale est restée ouverte aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

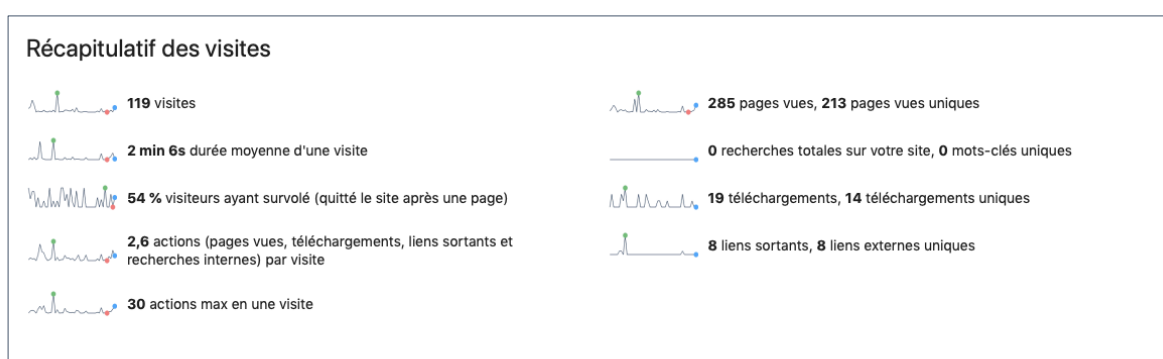
BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée en amont de la période estivale afin que chacun puisse s'informer et participer en dehors des vacances d'été.

Une première analyse des résultats montre que seuls les habitants de la commune nouvelle de Chef-Boutonne se sont mobilisés. Aussi, seuls les moyens numériques mis à la disposition du public ont été utilisés par les participants pour s'informer et s'exprimer. En effet, aucune remarque ne nous est parvenue par courrier.

L'activité du site Internet du projet nous permet de constater que 119 visites ont été effectuées pendant la période de concertation préalable, 285 pages ont été vues (dont 213 uniques) et 14 téléchargements uniques des documents mis à la disposition du public ont été recensés.

Fréquentation du site du 30 mai au 13 juillet 2021 : période de concertation préalable



Si le nombre de personnes qui s'est rendu sur le site Internet du projet correspond à environ 4,7% de la population de la commune nouvelle de Chef-Boutonne (2 508 habitants en 2018), ce chiffre contraste aussi avec le nombre de contributions enregistrées.

Au total 9 contributions nous sont parvenues pendant toute la période de concertation préalable, soit 7,5% des 119 personnes qui se sont rendues sur le site Internet du projet. Les visiteurs du site se sont en grande majorité mobilisés le lendemain de l'ouverture de la période participative.



Ce faible taux de contributions alors que nous enregistrons un nombre important de visiteurs laisse penser que les personnes qui se sont rendues sur le site Internet avaient pour objectif principal de s'informer sur le projet plutôt que de participer à la concertation préalable mise en place.

La consultation des pages du site Internet vient alimenter cette hypothèse puisque du 30 mai au 13 juillet 2021, les pages dont la durée de la visite atteint et dépasse la minute, sont celles qui traitent directement du projet.

Ainsi, la page « *Le projet en bref* » connaît une durée moyenne de la visite de 1 minute et 13 secondes ; la page « *Le projet en images* » est en moyenne visitée pendant 1 minute et 4 secondes ; et la page

« *Documentation* » où se trouvent le dossier de concertation et l'annonce avec les modalités de la concertation enregistre la visite la plus longue avec une durée moyenne de 1 minute et 48 secondes.

Pages visitées et temps moyen passé sur la page

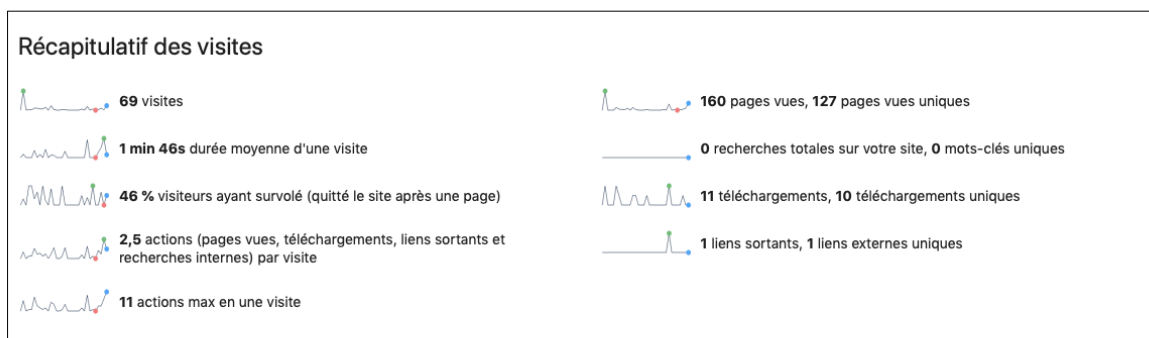
TITRE DE LA PAGE	VUES DE PAGE	VUES DE PAGE UNIQUES	TALUX DE REBOND	TEMPS MOYEN SUR LA PAGE	TALUX DE SORTIE
Exprimez vous – Projet éolien Beaupy	55	39	75 %	00:00:40	54 %
Le projet en bref – Projet éolien Beaupy	21	18	100 %	00:01:13	50 %
Documentation – Projet éolien Beaupy	15	10	100 %	00:01:48	40 %
Vos interlocuteurs – Projet éolien Beaupy	11	10	0 %	00:00:13	20 %
Le projet en images – Projet éolien Beaupy	9	8	0 %	00:01:04	13 %
Pour aller plus loin – Projet éolien Beaupy	10	8	100 %	00:00:29	63 %

Une autre donnée à souligner concerne l'évolution de la fréquentation du site Internet du projet constatée entre la période d'information et la période de participation : 50 visites sont enregistrées du 30 mai au 13 juin et 69 visites du 13 juin au 13 juillet, phase pendant laquelle le public était invité à participer.

Fréquentation du site du 30 mai au 13 juin 2021 : période d'information



Fréquentation du site du 13 juin au 13 juillet 2021 : période de participation



Concernant le nombre de téléchargements, le dossier de concertation a été téléchargé 14 fois pendant toute la période de concertation.

Toutefois, ce dossier ayant été prévu pour être facilement transférable par courrier électronique (le poids du fichier a été réduit à environ 5 Mo), il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance de ce document sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

NATURE DES CONTRIBUTIONS

Si les personnes qui s'opposent au projet se sont saisies de l'opportunité que leur offrait la concertation préalable pour exprimer leurs raisons, il est à noter que certaines contributions ne font pas état d'un avis sur le projet mais d'interrogations sur les impacts et les bénéfices du parc éolien.

La participation à la concertation préalable étant considérée comme faible malgré les démarches d'information qui ont été engagées, il est difficile d'analyser des tendances représentatives ou de tirer des conclusions sur l'intérêt / désintérêt de la population en l'absence de données significatives.

Nous avons ainsi opté par la diffusion complète des messages reçus, auxquels nous apportons à la suite des réponses argumentées.

La liste des contributions est diffusée de manière anonyme pour respecter les données de chaque participant.

Commune	Date	Contributions
Chef-Boutonne	14/06	Je suis défavorable à ce parc, compte tenu notamment de la taille des éoliennes. Elles seront visibles de très loin. Par ailleurs, notre territoire, 1er producteur éolien de Nouvelle Aquitaine (15%) et des Deux-Sèvres (33%), a déjà fait beaucoup d'efforts pour ce type d'énergie renouvelable.
Chef-Boutonne	14/06	Je suis complètement contre l'implantation de ces éoliennes, il y en a déjà trop dans le coin, donc NON NON NON.
Chef-Boutonne	14/06	Nous ne sommes absolument pas favorable à l'implantation d'autres Éoliennes. Le territoire est largement assez doté et aucune plus-value pour les citoyens. Il est dommageable d'utiliser auprès des agriculteurs ou propriétaires terriens des mesures financières face aux enjeux démographiques et à l'éthique. Nous ne voulons plus de projet sur le Mellois. En vous remerciant par avance pour votre lecture. Cordialement
Chef-Boutonne	14/06	Bonjour, Alors que nous devons tous réduire drastiquement notre dépendance aux énergies fossiles, La Bataille est-elle le meilleur endroit en France pour installer des éoliennes ? Évidemment, je préférerais des éoliennes à une centrale nucléaire sur le pas de ma porte, mais le principal inconvénient est l'énorme quantité de béton qui est utilisée pour attacher ces tours. Qui sera responsable de cela ? Où le remplacer une fois la durée de vie de l'éolienne expirée ? Il serait plus judicieux de mettre des tuiles photovoltaïques sur chaque maison qui n'aurait aucun impact sur la localité. Le propriétaire terrien est-il motivé par les subventions que le gouvernement accorde actuellement, que NOUS payons finalement tous en impôts ? Et pour la faune, notamment les oiseaux de la région, dont nous profitons particulièrement, vont-ils être particulièrement défavorisés par les perturbations de l'air ? Cordialement,
Chef-Boutonne	14/06	Bonjour, J'ai lu avec attention votre dossier complet de présentation. En m'appuyant sur votre dossier, je ne peux pas être pour l'implantation de votre parc sur ma commune. En page 18, on constate que la puissance installée de l'éolien en NA est identique à celle de la Bretagne, des Pays de la Loire ou du Centre. Par contre cette puissance est concentrée majoritairement en Poitou-Charentes, puis en Deux-Sèvres et ensuite sur Mellois en Poitou. Je ne souscris donc pas à votre remarque en p25 indiquant que le territoire est en état de recevoir un nouveau parc éolien. Dans le même état d'esprit on constate sur la carte p22 que le sud de la région PACA est beaucoup plus favorable à l'installation de parc éolien que Chef-Boutonne alors que la région PACA produit presque 30 fois moins d'énergie à base d'éolien que la NA. Je pense qu'il est donc temps d'arrêter les installations sur Chef-Boutonne et globalement dans les Deux-Sèvres et d'aller en mettre en PACA. Cordialement
Chef-Boutonne	14/06	Je suis défavorable à ce projet, considérant que nous avons déjà beaucoup trop d'éoliennes autour de nous, ce qui défigure le paysage des communes proches, et peut à un prix très élevé, rendre un service insuffisant aux consommateurs.
Chef-Boutonne	18/06	Surcharge d'éoliennes sur le mellois- Bruits, paysages dévalorisées- Les deux-sèvres ne sont pas la poubelle d'affairistes avare de se faire de l'argent. L'avenir n'est pas la baisse du prix de nos maisons. Aucune création d'emploi, je pense même que développé le nucléaire propre est meilleur pour le pays

		pour nos années à venir. Les méthodes employées sont indignes à défaut d'être illégales cela reste encore à voir, démarchages, propositions d'argents en semant la zizanie entre les propriétaires et les habitants. Non à l'éolien plus nuisibles qu'utiles. D'autres perspectives existent. Les éoliennes chez les "BOBOS" parisiens OUI, en deux -sèvres NON.
Chef-Boutonne	5/07	Je suis contre cet parc éolien. Ici en Pays Mellois nous avons fait déjà notre devoir au sujet des éoliennes, avec une bonne concentration autour de nous. Le sud Deux Sevres est le plus chargé de Nouvelles Aquitaine et maintenant il faut dire stop. Ça freine le tourisme en Deux Sevres et chez moi. J'ai beaucoup locataires dans mon gîte qui ont bien remarqué que il y en a trop d'éoliennes ici et ils sont choqués.
Chef-Boutonne	9/07	Bonjour, Veuillez trouver ci-dessous mes questions et autres remarques. Merci de votre attention. Pour quelles raisons Global Wind Power n'est-il plus le maître d'ouvrage du projet ? Cette entreprise déjà très éloignée du territoire (siège sociale et chefs de projet localisés à Puteaux (92)) à transférer le dossier à Total Quadrant, quelle est la logique pour le territoire et ses acteurs? Il semble qu'un potentiel plus important était au départ identifier (4 éoliennes), de fait le parc aurait-il vocation dans les prochaines années à s'accroître d'avantage? Le pourrait-il (contraintes environnementales)? Actuellement quel est le réel intérêt d'implanter un parc de 3 éoliennes ? Nous nous interrogeons sur le ratio bénéfice/coûts (coûts pour la biodiversité, coût pour le paysage). ENJEUX GOUVERNANCE Le document qui accompagne la concertation publique, mentionne des retombées économiques pour le territoire, mais peut-on réellement parler de bénéfices sachant que la gouvernance n'est pas pilotée par les citoyens du territoire. Pour répondre à cette problématique, la création d'une SEM d'énergie renouvelable citoyenne correspond à un véritable projet de territoire que ce soit pour Beaupuy et tous les autres projets du pays Mellois. Cette option a-t-elle été étudiée par Total Quadrant ? Initialement, la société Global Wind Power a-t-elle informé les élus et citoyens de cette possibilité ? Dans ce type de démarche, les citoyens à la fois actionnaires et décisionnaires ont une implication réelle très éloignée de la démarche menée actuellement consistant à cette étape du projet de laisser un avis sur une plateforme de concertation internet. Démarche qui est une simple obligation réglementaire incombant à Total Quadrant. ENJEUX PAYSAGERS Les points de vue proposés dans le document qui accompagne la concertation sont intéressants. Toutefois, l'atlas photographique semble incomplet. En effet aucune projections paysagères n'est réalisée depuis les principaux villages concernés par le projet pas depuis les villages à savoir les plus proches: Crézières, Ouismes, La Bataille. Peut-être que ces perceptives sont elles présentées dans le dossier complet ? Cela serait assez pertinent de pouvoir avoir accès à l'ensemble de l'atlas photographique. Ces points de vues ont-ils d'ailleurs été présentés aux citoyens en amont du dépôt du dossier pour instruction ? Avez-vous pu recueillir les avis ? ENJEUX FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE ET IMPACTS CUMULES De même, les impacts cumulés sur la biodiversité, le paysage et l'environnement, ont-ils été étudiés et présentés dans le dossier en cours d'instruction auprès des services de l'Etat ? Si oui dans un rayon de combien de km autour du projet de BeauPuy ? De même des modélisations de déplacement des espèces ont-elles été menées en ce sens ? En effet, au regard de la proportion important de parcs éoliens dans le pays Mellois dont fait parti celui de Beaupuy, l'enjeu des impacts cumulés est très fort. Ainsi une étude du SRCE, des composantes et objectifs de la TVB semblerait dans ce cas hautement insuffisante. Quelle réponse pouvez-vous apporter sur le point noir des impacts cumulés ? Merci. ENJEUX BIODIVERSITE Le document qui accompagne la consultation publique donne accès à la synthèse des données naturalistes. Un accès libre à l'étude complète sera-t-il possible après l'instruction par les services de l'Etat ? Une demande amont pourrait-elle être faite par les citoyens ? S'agit-il d'un dossier d'autorisation environnemental unique comprenant l'étude d'impact, l'étude paysagère et éventuelle les demandes de dérogations? Il est indiqué que les sondages pédologiques réalisés ne révèlent pas la présence de zones humides dans l'aire d'étude, le critère floristique a-t-il également été pris en compte? Serait-il possible d'avoir le plan de sondage ainsi que l'analyse des profils pédologiques ? Je vous en remercie Quelles méthodologies et protocoles ont-été mis en œuvre pour chaque taxon ? Quelles sont les périodes d'inventaires, leur nombre et fréquence ? Des CERFA de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et/ou des habitats ont-ils été déposés ? Si oui pour quelles espèces ? Dans ce cas, des mesures d'Evitement et de Réduction ont-elles été dimensionnées ? Quels sont les impacts résiduels et les espèces, habitats concernés ? In-fine, des mesures compensatoires écologiques sont-elles proposées avec les indicateurs de suivis associés ? Comment envisagez vous d'associer les acteurs du territoires à ces projets de gains écologiques ? Une articulation avec les agriculteurs est-elle discutée ? Concernant l'avifaune ciblée dans le secteur l'Oedicnème criard est nicheur certain sur la zone d'étude immédiate. Oubli ? Pour les chiroptères, quelles sont les espèces identifiées et leur nombre (richesse et diversité)? Quelle est la proportion d'espèces arboricoles ou anthropophiles ? Les enjeux sont importants pour ce taxon

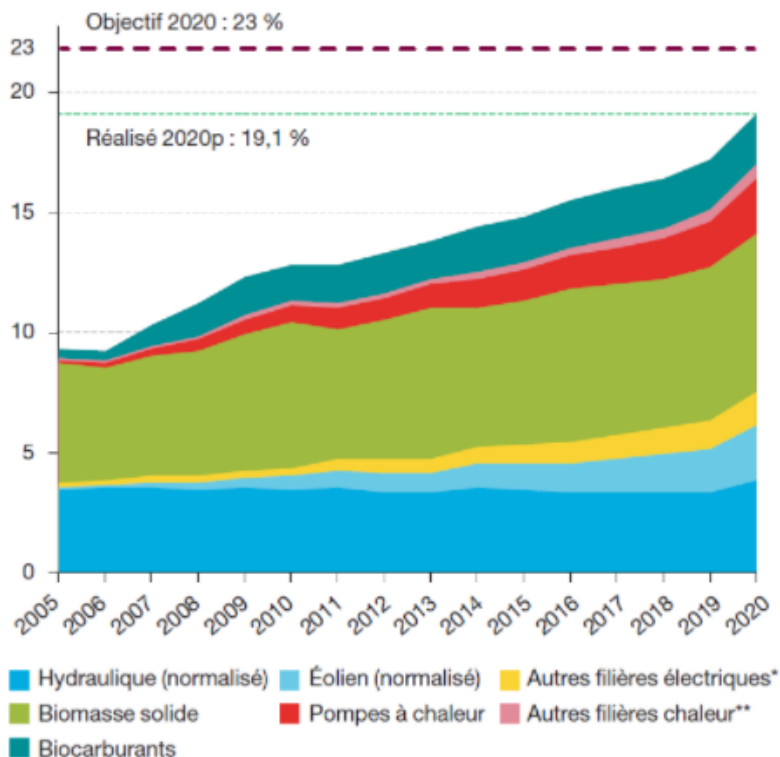
	<p>notamment au regard du réseau de haies existant (enjeux fort à très forts) qui maille l'aire d'étude en faisant un secteur bocager malgré l'agriculture céréalière qui prend place. Or, l'implantation des 3 éoliennes ne vient elle pas rompre des continuités écologiques actuellement en bon état de conservation pour ces populations ancrées dans un territoire d'agriculture conventionnelle? De même, l'éolienne n°2 se situe à proximité directe d'un ensemble d'habitats écologiques à fort enjeu pour le taxon. Quel impact résiduel a été identifié et comment est-il compensé ? Les conséquences de l'implantation éolienne sur les déplacements Nord (Vallée de la Boutonne Natura 2000) – Sud (ensemble forestier) et les cycles biologiques (gîte au Sud et nourrissage au Nord) ont-elles été identifiées ? Comment pallier à ces impacts ?</p> <p>Quelle est la taille des populations et leur état de conservation actuelle et projetée suite à l'implantation du parc? La recherche de gîtes d'hibernation et de mise bas, ont-elle été réalisée, géographiée? De même une cartographie des enjeux par espèces et par milieux est-elle été réalisée?</p> <p>Cordialement</p>
--	--

REPONSES AUX REMARQUES DU PUBLIC

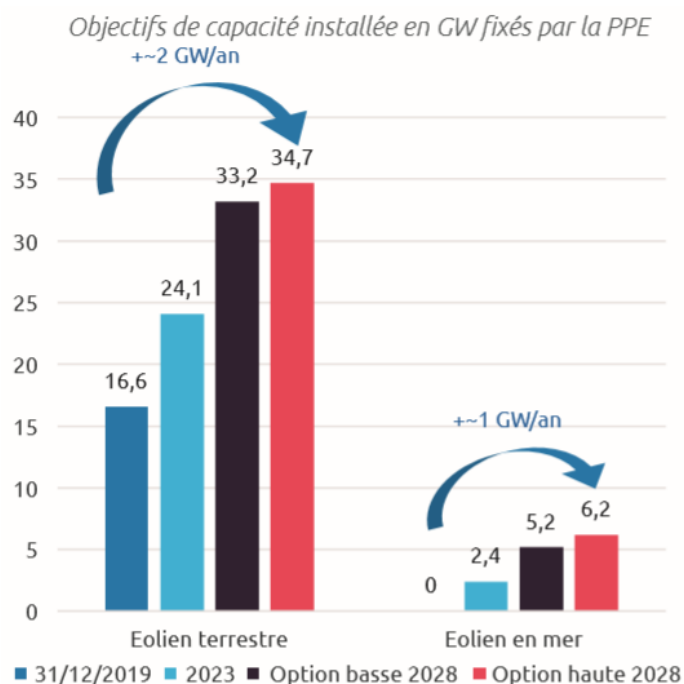
SUR LA SATURATION DES EOLIENNES

Il n'y a pas d'objectif à l'échelle départementale ni à l'échelle des EPCI concernant les capacités d'énergies renouvelables à installer. A l'échelle régionale, le SRCAE de la Nouvelle-Aquitaine prévoyait fin 2020 une puissance de 3.000 MW installé, loin d'être atteint puisqu'en 2021 la puissance réelle installée est de 1.183 MW, soit 39,43% de l'objectif visé.

Il est par ailleurs à noter qu'à l'échelle nationale, la France n'a pas atteint son objectif de développement des énergies renouvelables fixé dans le cadre européen. Les renouvelables devaient représenter 23% de sa consommation finale d'énergie en 2020, conformément à une directive européenne de 2009. D'après les dernières données du ministère de la Transition écologique, consultables ci-dessous, la France n'aura atteint que 19,1%



La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) correspondant à la feuille de route énergétique nationale, adoptée en 2020, prévoit, elle, de nouveaux objectifs nationaux : 24,1GW en 2023 et entre 33,2 et 34,7GW en 2028. Fin 2019, la puissance installée était de 16,6GW.



Il est à noter que le développement de l'éolien n'est pas possible sur toute la région Nouvelle-Aquitaine en raison de contraintes aéronautiques importantes (radars militaires, centrales nucléaires, couloirs d'entraînements à basse altitude, radars civils etc.), par la présence de réserves biologiques remarquables et par manque de vent dans le sud de la région. Ainsi, les éoliennes ont plus tendance à se concentrer dans l'ancienne région du Poitou (et notamment dans la Vienne, Deux-Sèvres et Charente) où le potentiel de vent est important et les contraintes moins nombreuses.

Concernant la remarque sur la région PACA, il est à noter que le développement des projets éoliens ne dépend pas uniquement du potentiel de vent mais est soumis à de nombreuses contraintes (radars militaires, civils, éloignement des parcs naturels et régionaux, distances aux habitations, capacité de raccordement etc.). Ainsi, même si le potentiel de vent de cette région est bon, le développement de nouveaux projets est extrêmement complexe.

SUR LE DEMANTELEMENT

L'obligation de procéder au démantèlement est définie à l'article L.515-46 du Code de l'Environnement, créé par Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et modifié par l'Arrêté Préfectoral du 22 Juin 2020, qui précise que :

« L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. »

Ainsi, la société TotalEnergies est responsable du démantèlement du parc. A ce titre, elle devra constituer les garanties financières nécessaires et prévoir les modalités de ce démantèlement et de remise en état du site conformément à la réglementation. Ces garanties sont de 50.000€ par éolienne de 2MW, auquel s'ajoute une partie variable de 10.000€ par MW supplémentaire. Ces montants ont notamment été ré-évalués suite au travail fourni par le MTES (Ministère de la Transition Energétique et Solidaire) sur la révision et l'actualisation des garanties financières des projets éoliens.

Comme le précise l'article R.516-2 modifié par décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 du Code de l'Environnement :

« Les garanties financières exigées à l'article L. 516-1 résultent, au choix de l'exploitant :

- De l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
- D'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
- D'un fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ; ou
- De l'engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné au d ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations. »

La société TotalEnergies a déjà, à plusieurs reprises, pris toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux sociétés exploitantes de fournir la garantie financière de démantèlement lors de la mise en service industrielles d'autres parcs éoliens.

SUR L'INDEMNISATION

Les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles concernées par l'implantation d'une infrastructure liée au parc éolien de BeauPuy (plateforme, chemin d'accès, câble etc.) seront indemnisés si le projet était autorisé par le Préfet.

SUR LE CHANGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Suite à une décision des actionnaires, la société Global Wind Power a intégré en Mars 2020, le groupe TOTAL via sa filiale dédiée aux énergies renouvelables Total Quadran, qui en était alors l'actionnaire unique.

Par ailleurs, le groupe TOTAL et toutes ses filiales (dont Total Quadran, société porteuse du projet éolien « BeauPuy ») ont changé d'identité le 28 mai 2021 et s'appellent désormais TotalEnergies. Le nouveau nom et sa nouvelle identité visuelle incarnent la dynamique dans laquelle TotalEnergies est

résolument entrée : celle d'une compagnie multi-énergies qui met en œuvre sa mission de produire et fournir des énergies toujours plus abordables, disponibles et propres.

TotalEnergies est un acteur Français et International de premier plan des énergies renouvelables, implanté dans 17 agences et antennes en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM, qui exploite plus de 1.000 MW d'actifs dans trois secteurs clés des énergies renouvelables : l'éolien, le solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité.

Le projet continue d'être piloté depuis l'agence Parisienne (lié à l'historique du développement) mais sera transmis à l'agence de Nouvelle-Aquitaine située à Bordeaux après le dépôt du dossier en préfecture et ce, afin d'être au plus proche du territoire.

SUR LA PERTINENCE D'UN PARC EOLIEN DE 3 EOLIENNES

Les études de faisabilité et une réflexion itérative basée sur la doctrine de l'Etat (Eviter - Réduire - Compenser) ont amené à revoir le scénario de base afin d'arriver finalement sur un projet de moindre impact constitué de 3 éoliennes. En deçà, le coût du raccordement devient en général trop important dans la rentabilité des projets éolien. L'évolution technologique des machines et l'augmentation des puissances unitaires permet de concevoir des parcs avec moins d'éoliennes mais produisant beaucoup d'électricité. TotalEnergies n'a pour le moment pas l'intention d'agrandir le parc, ce dernier ayant été optimisé pour avoir le moins d'incidence possible.

LES ENJEUX SUR LA GOUVERNANCE

Les possibilités de financement participatifs et investissement participatifs ont effectivement été évoqué avec les élus lors des différents temps d'échanges. La société Global Wind Power a durant le développement du projet rencontré la Communauté de communes à plusieurs reprises dont notamment une réunion en date du 18 avril 2019 avec Monsieur Gilgenkrantz, en charge de la Gestion Immobilière, foncière et énergétique de l'intercommunalité où le souhait de création d'une Société d'Economie Mixte tripartite (Entreprises, collectivité et citoyens) pour une participation financière au projet avait été évoqué.

A la suite de cette réunion Global Wind Power, avait mis en relation ses contacts chez Lendosphère et l'intercommunalité pour l'accompagner dans ce projet de création de SEM.

Parallèlement, le Fond d'investissement régional de Nouvelle-Aquitaine "Terra Energies" partenaire de TotalEnergies pourrait également rentrer au capital de la société de projet.

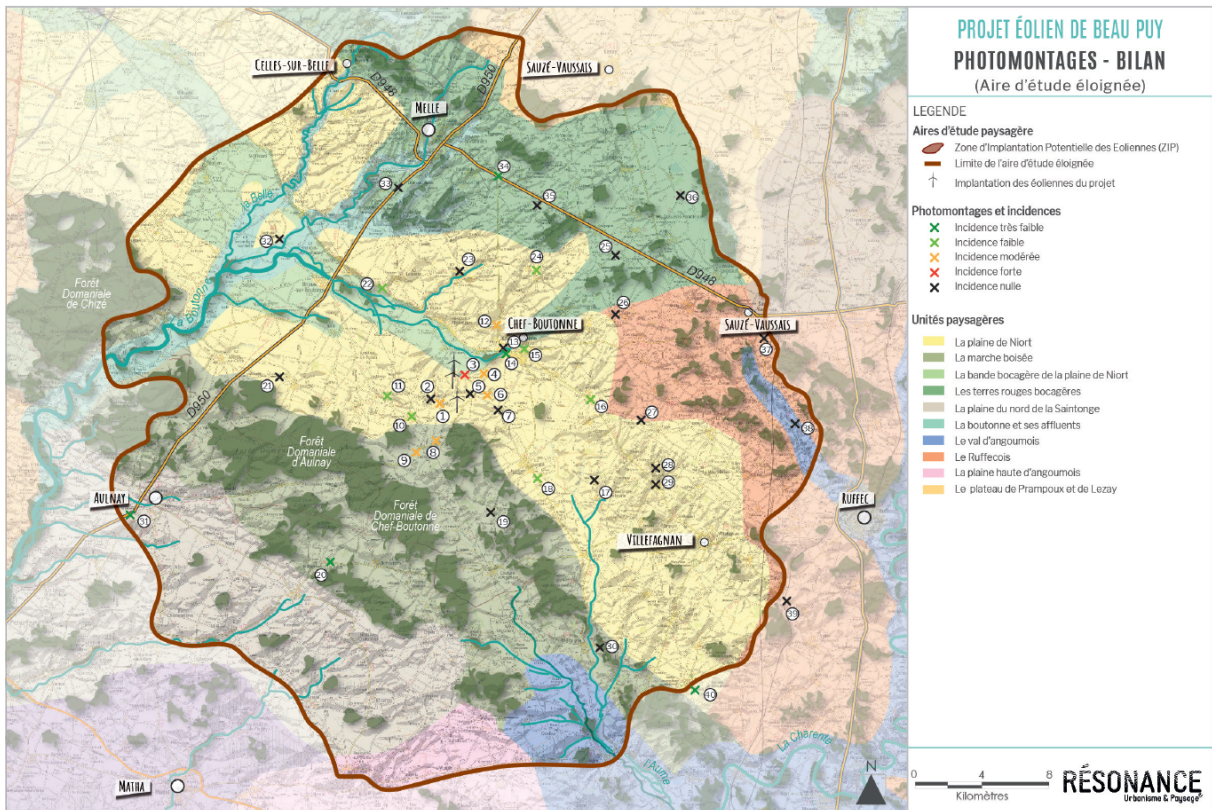
Si rien n'a encore été acté pour le projet de BeauPuy, la société reste ouverte, tant sur le plan de l'investissement participatif que sur le plan du financement participatif, l'approche de la concrétisation du projet à travers l'autorisation préfectoral ou la levée de recours permettra notamment de rassurer les investisseurs. Forte de son expérience, TotalEnergies n'hésite pas soumettre ses projets sur les plateformes partenaires (telle qu'Enerfip) qui rencontrent un franc succès :

Projets en cours de financement

 <p>Villers-Saint-Paul Réservee aux départements 02, 27, 60, 76, 77, 80, 95</p> <p>95% COLLECTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ photovoltaïque au sol 📄 obligations simples 🔗 Afficher le taux d'intérêt <p>389 050 € RESTANTS</p> <p>Découvrir le projet</p>	 <p>Milhac Réservee aux départements 16, 17, 19, 24, 33, 46, 47, 87</p> <p>93% COLLECTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ photovoltaïque au sol 📄 actions ordinaires 🔗 Afficher le taux d'intérêt <p>14 400 € RESTANTS</p> <p>Découvrir le projet</p>	 <p>La Méairie Réservee aux départements 18, 28, 41, 45, 58, 77, 89, 91</p> <p>95% COLLECTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ photovoltaïque au sol 📄 obligations simples 🔗 Afficher le taux d'intérêt <p>298 550 € RESTANTS</p> <p>Découvrir le projet</p>	 <p>Bésingrand Réservee aux départements 32, 40, 64, 65</p> <p>100% COLLECTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ photovoltaïque au sol 📄 obligations simples 🔗 Afficher le taux d'intérêt <p>0 € RESTANTS</p> <p>Découvrir le projet</p>
---	---	---	---

SUR LES ENJEUX PAYSAGERS

Le dossier de concertation préalable contient uniquement un échantillon des photomontages présents dans le volet paysager qui comprend lui, un total de 40 PM comme l'illustre la carte ci-dessous :



Ainsi des photos ont bien été prises depuis les villages à proximité. L'atlas complet sera rendu publique une fois le dossier déposé. La société TotalEnergies se tient disponible pour trouver des solutions pour mettre à disposition de la population l'ensemble des PM de façon matérielle ou numérique.

SUR LES IMPACTS CUMULES

Les impacts cumulés ont été étudiés pour chacune des thématique (écologique, paysagère etc.) et sont présents dans le dossier complet présenté aux services de l'Etat.

Les aires d'études diffèrent d'une thématique à l'autre car les enjeux sont différents, le périmètre le plus éloigné concerne l'aire d'étude éloignée du volet paysager qui s'étend jusqu'à 21,78 km de la zone d'implantation potentielle.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : elle correspond à la zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable. Elle correspond à une analyse fine de l'emprise du projet avec une optimisation environnementale de celui-ci.	ZIP
Aire d'étude immédiate : proche des éoliennes, le regard humain ne peut englober la totalité du parc éolien. Il s'agit d'étudier les éléments de paysage qui sont concernés par les travaux de construction et les aménagements définitifs nécessaires à son exploitation : accès, locaux techniques, etc. C'est la zone où sont menées notamment les analyses paysagères les plus poussées.	2,79 à 5,20 km
Aire d'étude rapprochée : correspond à la zone de composition paysagère mais aussi à la localisation des lieux de vie des riverains et des points de visibilité intermédiaires du projet.	8,01 à 12,17 km
Aire d'étude éloignée : englobe tous les impacts potentiels du projet sur son environnement, incluant des secteurs très éloignés où la hauteur apparente des éoliennes devient quasiment négligeable, en tenant compte des éléments physiques du territoire (plaines, lignes de crête, vallées), ou encore des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.	14,69 à 21,78 km

Pour le projet de Beupuy, les seuls projets de grande hauteur identifiés sont des projets éoliens. En mars 2021, dans l'aire d'étude éloignée écologique (15 km), il y a 14 parcs éoliens en exploitation. Le plus proche est celui de Lusseray à 6,5 km de la plus proche éolienne du projet.

Les « projets existants ou approuvés » autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre de 2 km, les effets cumulés potentiels lié à l'aspect écologique (co-visibilité, effet de barrière pour la faune volante, émergences acoustiques, etc.) entre le projet éolien et d'autres projets existants ou approuvés de faible hauteur ne peuvent être que négligeables.

Concernant les autres impacts cumulés (chiroptères, perte d'habitat, effet barrière etc.) l'étude écologique conclu à des impacts qualifiés de nuls à faibles, non significatifs.

SUR LES ENJEUX BIODIVERSITE

La procédure actuelle oblige les développeurs à constituer une Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) qui réunit l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet éolien soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE (Autorisation ICPE, dossier IOTA etc.) .

Le projet de BeauPuy ne comprend pas de dossier CNPN (dossier de dérogation de destruction d'espèce protégées).

Après le dépôt du DAE en préfecture les citoyens auront la possibilité de consulter l'ensemble du dossier.

SUR LES ENJEUX ZONES HUMIDES

Concernant les zones humides les doubles critères (analyse des sols et critères floristiques) ont été étudiés. L'étude complète (plan, résultats, nombre de carottages etc.) constitue une annexe du volet écologique et sera consultable en intégralité dans le DAE.

LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES

Les méthodologies et protocoles mis en œuvre dans le cadre de l'étude sont ceux préconisés par le Guide de l'Etude d'Impact National vis-à-vis des projets éoliens.

Chaque thématique étudiée a fait l'objet d'une présence spécifique sur le terrain par un ou des experts. Les méthodes exposées ont permis d'obtenir des résultats représentatifs des conditions écologiques locales. Les différents inventaires de terrain ont été réalisés aux périodes et dans des conditions (notamment climatiques) favorables à l'observation des différentes espèces et de leur comportement. Le détail des inventaires écologiques est fourni ci-après :

Thème	2018												2019												2020											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aug.	Sept.	Oct.	Nov.												
Flore																																				
Avifaune - Hiver	•	•											•																							
Avifaune - Printemps			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•																								
Avifaune - Reproduction																																				
Avifaune - Migration postnuptiale																																				
Chiroptères - Transits printaniers																																				
Chiroptères - Mise-bes																																				
Chiroptères - Recherche gîtes																																				
Chiroptères - Transits automnaux																																				
Chiroptères - Inventaires en continu																																				
Chiroptères - Inventaires en continu Mât météorologique																																				
Mammifères terrestres																																				
Amphibiens																																				
Reptiles																																				
Invertébrés terrestres																																				

Trame foncée : période optimale d'inventaires - Trame claire : période favorable d'inventaires - • : Quinzaine durant laquelle une ou plusieurs visites de terrain ont été réalisées pour les inventaires

Le projet de BeauPuy ne fait pas l'objet d'une demande dérogation de destruction d'espèces protégées.

L'étude écologique du projet indique bien la nidification de l'Oedicnème criard, présent dans la bibliographie, dans les données fournies par les associations locales, ainsi que vérifier par les inventaires terrains.

Une mesure compensatoire vise à la plantation de 540 mètres de linaires arboré avec des essences locales afin de renforcer le réseau bocager, une mesure d'accompagnement vise la création d'un

couvert favorable à l'avifaune de plaine. Des discussions sont en cours avec des agriculteurs et certaines conventions sont déjà contractualisées. En revanche l'objectif recherché n'est pas encore atteint et TotalEnergies est entièrement ouvert pour associer d'autres acteurs du territoire : associations, particuliers, communes etc.

SUR LES ENJEUX POUR LES CHIROPTERES

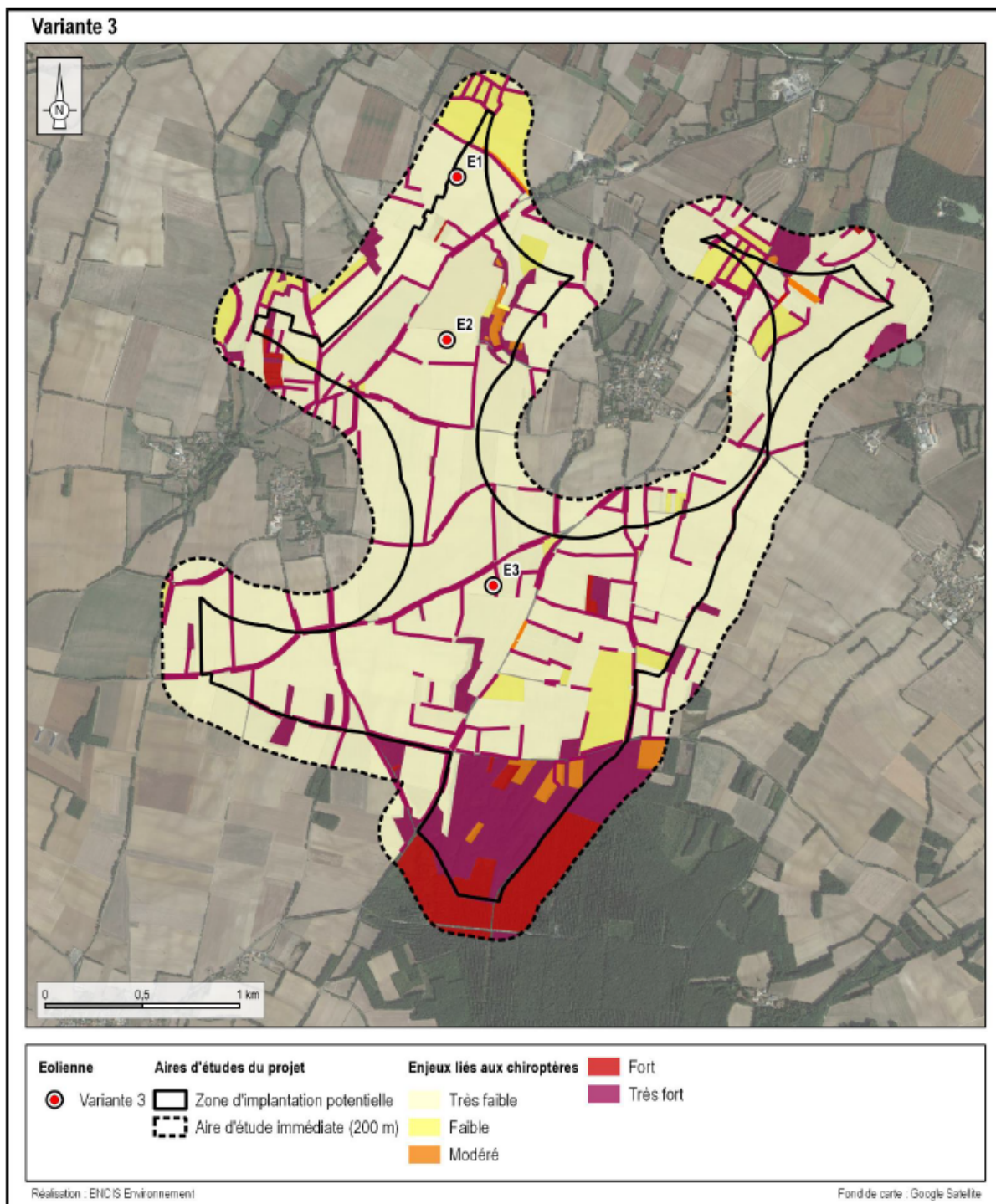
Au regard des analyses effectuées à partir des enregistrements sur la période, les principaux éléments suivants apparaissent :

- La diversité spécifique peut être considérée comme forte à 80 m avec neuf espèces confirmées, ce qui correspond globalement au cortège chiroptérologique évoluant en hauteur.
- Une forte proportion de noctules comparé aux inventaires du sol et plus particulièrement la présence de la Noctule de Leisler, qui totalise 31 % des contacts. Notons 13 % pour la Noctule commune et également la présence de la Grande Noctule, nouvelle espèce sur le site et qui est rare localement.
- On note la présence de la Pipistrelle de Nathusius, espèce assez rare également parmi les chiroptères contactés, les pipistrelles constituent l'autre grande moitié de l'activité globale.
- Le nombre de contacts en hauteur varie selon les phases biologiques. Il représente 806 contacts au printemps, soit 44 % des contacts, 522 contacts en été, soit 28 % des contacts et 516 contacts en automne, soit 28 % également. L'activité est donc plus importante au printemps et particulièrement en avril, un phénomène migratoire est possible avec la Noctule commune concentrée surtout sur ce mois. Notons une présence plus marquée de Noctule de Leisler en automne.
- L'activité chiroptérologique est globalement plus forte en début de nuit et diminue ensuite progressivement, restant parfois présente parfois jusqu'à sept heures après le coucher du soleil. Au printemps, l'activité est plus importante en milieu de nuit entre trois et sept heures après le coucher du soleil.
- L'activité chiroptérologique principale est concentrée entre des valeurs de 12 °C à 33 °C. À noter la présence de contacts de chauves-souris dès 8 °C.
- L'activité chiroptérologique principale est surtout concentrée en-dessous de 8 m/s à 80 m (90 % du cumul et 95 % à 9 m/s). À noter cependant la présence d'une activité résiduelle jusqu'à 12 m/s.

Le tableau suivant récapitule les espèces identifiées à l'aide des trois types d'inventaires : écoutes ponctuelles au sol, écoutes en continu et prospections de gîtes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Inventaires par échantillonnage au sol	Recherche de gîtes	Inventaires automatiques au sol	Inventaires automatiques au hauteur
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X			
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X		X	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X		X	
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	X		X	
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	X		X	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X		X	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>			X	
Murin de Natterer	<i>Myotis Nattereri</i>	X	X	X	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X		X	X
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>				X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X		X	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X		X	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>			X	X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X		X	
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		X	X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X		X	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>			X	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X		X	X
Recensements n'ayant pas pu être déterminés à l'espèce					
Murin sp.	Myotis sp.	X		X	
Total des espèces	20 (21)	16 (17)	8	18 (19)	9

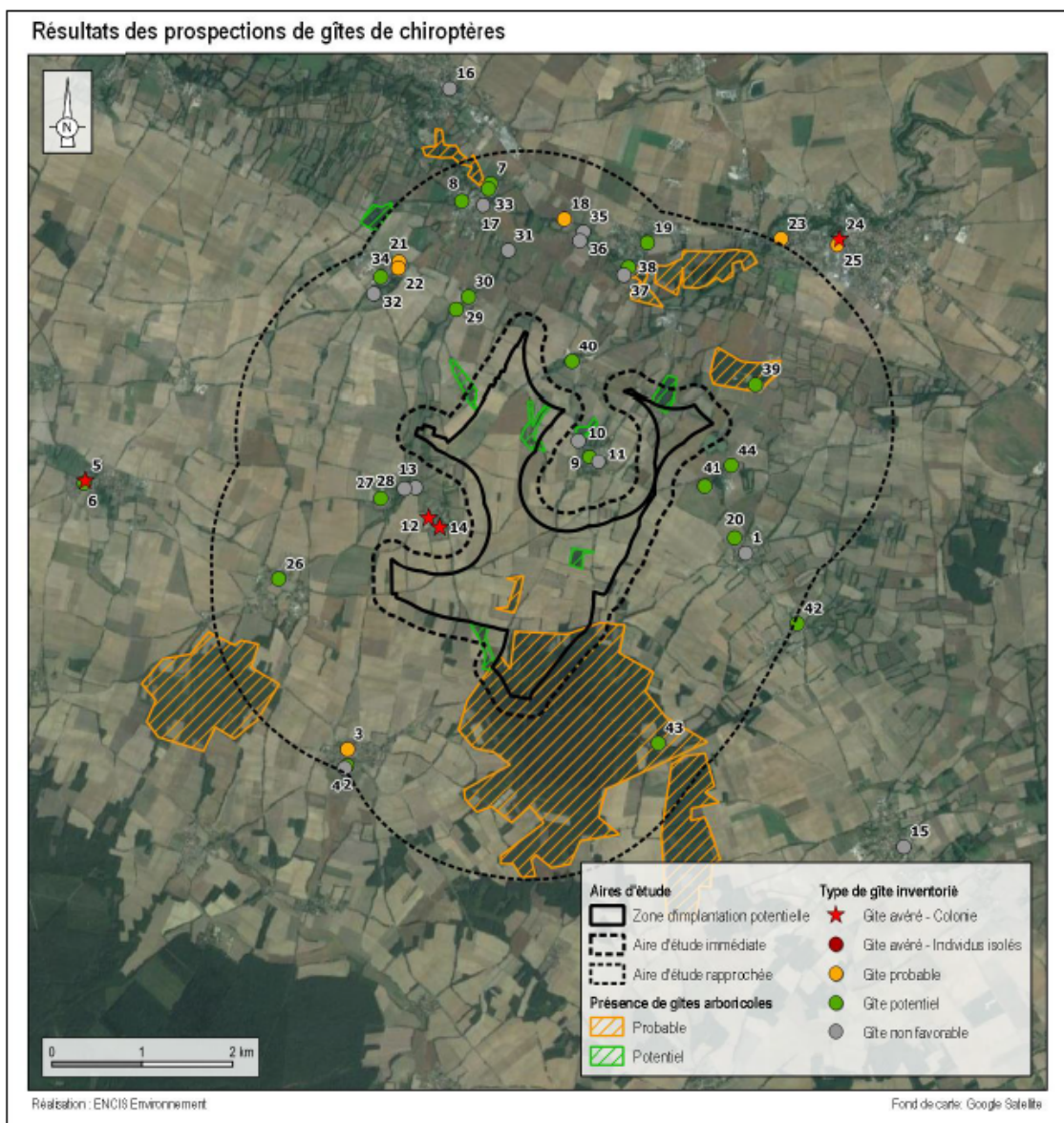
Comme le montre la carte représentant la variante retenue superposée aux enjeux chiroptères, on constate que les zones d'enjeux très faibles ont été privilégiés. L'espacement important entre chaque machine ne vient pas remettre en cause les continuités écologiques.



La mise en place de la mesure d'un bridage écologique strict, préconisée également pour la perte d'habitat et la migration, permet de réduire les impacts sur la mortalité à faible ou très faible pour l'ensemble du cortège chiroptérologique. Avec cette mesure, les impacts résiduels du parc éolien de BeauPuy ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation et la dynamique des populations de chiroptères du secteur.

L'ensemble des résultats détaillés sont présentés dans le tableau et les cartes suivantes.

Avéré	Présence d'individus
Probable	Indices de présence
Potentiel	Bâtiment jugé favorable mais non prospecté (accès refusé), ou pas d'individu ou d'indice trouvé.
Non favorable	Bâtiment jugé peu favorable et non prospecté.



Au total, 44 sites, parfois de plusieurs bâtiments, ont été visités ou/et évalués.

Les recherches ont permis de découvrir quatre gîtes avérés occupés par des colonies de mise-bas et d'élevage des jeunes. Les espèces concernées sont la Barbastelle d'Europe, la Murin de Natterer, le Petit Rhinolophe et la Pipistrelle commune. Ce sont environ 40 chiroptères découverts dans et autour de l'AER de Beaupuy.

Une colonie à Chef-Boutonne est retrouvée dans le collège, il s'agit de Pipistrelle commune, à noter dans ce bâtiment une très forte suspicion pour une autre colonie appartenant à la Sérotine commune. Les individus n'étaient pas visibles mais le guano semble plaider pour cette espèce.

La colonie de Petit Rhinolophe est située relativement loin de la ZIP (centre-ville de Paizay-le-Chapt à plus de 3 km), c'est une espèce patrimoniale.

Enfin, à Ouimes, tout proche de la ZIP, deux petites colonies sont recensées. L'une appartenant à l'espèce Murin de Natterer est située dans une trouée de pierre d'un mur d'une chèvrerie. L'autre, de Barbastelle d'Europe, est dans une fente d'une entrée de grange (linteaux en bois). La Barbastelle d'Europe est une espèce patrimoniale.

Sept sites sont jugés probables pour accueillir des chiroptères sur la base d'indices clairs de présence. Soulignons en particulier du guano en bonne quantité dans une longue cave appartenant à un château privé à Couturette. Sur base de ce guano l'espèce Grand Rhinolophe est suspecté. Le même cas se retrouve dans la petite cave du château de Javarzay à Chef-Boutonne. Outre la probable colonie de Sérotine commune au château de Javarzay également il faut noter du guano dans les greniers de la mairie de Aubigné, probablement du genre Pipistrellus.

Les autres sites identifiés sont soit potentiels sur base de caractéristiques intéressantes pour les chauves-souris ou bien non favorable comme les structures modernes en béton. Soulignons le nombre conséquent de sites favorables, il y a en effet plusieurs hameaux de vieilles pierres, logis, pigeonniers, granges qui sont présents tout autour de la ZIP. Il faut rajouter à cela la possibilité pour un grand nombre de chauves-souris arboricoles de trouver des gîtes dans les boisements. En effet, l'inspection de ceux-ci montre la présence de vieux feuillus qui peuvent accueillir, s'ils contiennent des cavités, un grand nombre d'espèces différentes (Oreillard roux, noctules, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein...).

CONCLUSION

Cette concertation préalable réalisée entre le 30 mai et le 13 juillet 2021, nous a permis d'informer le public des dernières avancées du projet et de recueillir l'avis de ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet.

L'opposition au projet qui s'est exprimée est motivée à la fois par un sentiment de saturation et par la crainte des impacts et des nuisances imputées à l'éolien. Mais il convient de souligner que les participants qui s'opposent au projet ne manifestent pas de défiance vis-à-vis du dispositif participatif et que les documents d'information (dossier de concertation du projet notamment) mis à la disposition du public n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Par ailleurs, nous constatons que le faible nombre de participants et de contributions contraste avec les données statistiques sur la fréquentation du site Internet. Au regard de cette fréquentation, il est possible d'affirmer que les moyens mis en place pour communiquer sur la démarche ont eu un effet, voire que l'information sur la démarche pouvait circuler permettant ainsi la participation de toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le projet. En effet :

- Les élus locaux ont été informés de la mise en place de la démarche et ont été invités à relayer l'information et à participer ;
- Le public a eu un accès permanent à l'information sur le projet grâce au site Internet, lequel a permis également, à travers un formulaire électronique, la participation de tous sans limitation géographique ;
- La période de participation, ouverte pendant 1 mois, a offert au public un temps important pour formuler des opinions, commentaires, questions et propositions sur le projet.

Enfin, cette concertation préalable a été mise en place pour encourager le public à donner son avis avant que TotalEnergies ne sollicite les autorisations administratives requises à l'implantation du projet. Il sera ainsi intéressant d'analyser cette faible participation au regard de la participation qui pourrait être recensée à l'enquête publique si celle-ci est décidée après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Dans tous les cas, nous continuerons d'informer l'ensemble des publics concernés des suites du projet et restons disponibles, aux coordonnées indiquées ci-dessous, pour échanger avec toutes les personnes qui le souhaitent.

DOSSIER DE CONCERTATION



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
CONTEXTE GÉNÉRAL	8
Le groupe TOTAL	8
Pourquoi la France développe-t-elle l'éolien ?	14
Les atouts de l'énergie éolienne	15
Le cadre élémentaire et les études obligatoires	20
LE PROJET	22
Pourquoi développer un projet sur la commune de Chef-Boutonne ?	22
La Zone d'Implantation Potentielle	23
Lancement des études de faisabilité	24
L'implantation retenue	35
Les photomontages	42
Les prochaines étapes	50
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	52

AFFICHE DES MODALITES DE LA CONCERTATION



 **TOTAL**
Quadran

PROJET ÉOLIEN DE BEAUPUY

Avis de concertation publique préalable - du 30 mai au 13 juillet 2021

Venez vous informer et donner votre avis sur le projet éolien de BeauPuy

Dans le cadre du développement du projet éolien de BeauPuy sur la commune de Chef-Boutonne, la société Total Quadran a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable, en application du décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux populations locales de s'exprimer sur la base d'informations recueillies lors des études et mises à leur disposition.

La concertation préalable sera ouverte du 30 mai au 13 juillet 2021 inclus et un dossier de concertation sera téléchargeable dès le début de la concertation sur le site Internet du projet : <https://projet-eolien-beaupuy.info>

Le public pourra s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions :

-  • En ligne sur le site Internet : <https://projet-eolien-beaupuy.info>
-  • Par courrier à l'adresse suivante :
TOTAL QUADRAN – Agence Nouvelle-Aquitaine
35 Rue Thomas EDISON - 33610 CANEJAN

Un bilan de cette concertation sera rendu public sur le site Internet du projet à la fin de cette concertation. Nous présenterons les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.
Les informations relatives au projet peuvent aussi être demandées à thibaud.dupre@total-quadran.com